

Revue européenne
des sciences sociales

European Journal of Social Sciences

Revue européenne des sciences sociales

European Journal of Social Sciences

XLII-129 | 2004

La sociologie durkheimienne : tradition et actualité

À propos de l'interprétation du *Suicide* de Durkheim par Philippe Besnard*

* Revue française de sociologie, 28 (1), 1987, 127-136.

Claude Dubar



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ress/447>

DOI : 10.4000/ress.447

ISSN : 1663-4446

Éditeur

Librairie Droz

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2004

Pagination : 365-373

ISBN : 2-600-00941-8

ISSN : 0048-8046

Référence électronique

Claude Dubar, « À propos de l'interprétation du *Suicide* de Durkheim par Philippe Besnard* », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLII-129 | 2004, mis en ligne le 09 novembre 2009, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ress/447> ; DOI : 10.4000/ress.447

L'ANOMIE EN DÉBAT

Axée sur la thèse selon laquelle Durkheim aurait occulté l'ampleur du suicide féminin et sa nature fataliste, l'interprétation que Philippe Besnard donna du Suicide provoqua une réaction, solidement argumentée, de Claude Dubar suivie d'une réponse de Philippe Besnard lui-même, dans le premier numéro de la Revue française de sociologie de 1987. Une polémique s'engagea aussi entre Marco Orrù (1954-1995), l'auteur de Anomie: history and meaning (London-Boston, Allen & Unwin, 1987), et Philippe Besnard à propos de l'article de ce dernier «Merton à la recherche de l'anomie» (1978, presque intégralement repris dans L'anomie). Et ce à l'occasion de la traduction anglaise de cet article dans le Robert K. Merton. Consensus and controversy (1990), ouvrage dirigé par Jon Clark, Celia Modgil et Sohan Modgil. Les textes de ces deux débats sont reproduits ci-après.

Claude DUBAR

À PROPOS DE L'INTERPRÉTATION DU SUICIDE DE DURKHEIM PAR PHILIPPE BESNARD*

Le *Suicide* de Durkheim n'a décidément pas fini de faire couler beaucoup d'encre. Près d'un siècle après sa publication (1897), le débat sur sa validité sociologique et sur l'interprétation de la démarche méthodologique qu'il met en oeuvre est loin d'être clos. Parmi les pièces récentes versées au dossier¹, celles produites par P. Besnard, dans un article déjà ancien de la *Revue française de sociologie* (1973) et plus récemment dans l'*Année sociologique* (1984), méritent une atten-

* *Revue française de sociologie*, 28 (1), 1987, 127-136.

¹ Nous signalons également le très bon travail de synthèse et de vulgarisation de C. Baudelot et R. Establet (1984), qui comporte des données françaises récentes manifestant une remarquable stabilité des relations entre famille et suicide, mises en évidence par Durkheim. Les références bibliographiques se trouvent *in fine*.

tion particulière pour au moins deux raisons. La première est que, s'appuyant sur des statistiques produites par Durkheim lui-même, en les critiquant et en les rectifiant, Philippe Besnard prétend achever une théorie explicative qui n'aurait été qu'« esquissée » par Durkheim « avant d'être progressivement refoulée ». La seconde est qu'il s'attaque au problème délicat, et toujours non résolu, de l'explication sociologique des différences importantes et durables² des taux de suicide entre hommes et femmes qui ont fait l'objet, on le sait, d'interprétations contestables et contradictoires de la part de Durkheim lui-même³.

La thèse centrale défendue par P. Besnard peut, me semble-t-il, se résumer ainsi: le suicide, pour Durkheim, dépend en fait de deux causes sociales, l'intégration et la régulation, qui doivent se traduire, l'une et l'autre, par deux courbes en U⁴. Un manque d'intégration sociale provoque des suicides de type égoïste; trop d'intégration, des suicides de type altruiste; une régulation insuffisante entraîne des suicides de type anomique; un excès de régulation, des suicides de type fataliste, quatrième type mentionné seulement par Durkheim dans une note de la page 311, mais considéré par Besnard comme aussi important que les trois autres. Celui-ci défend donc une interprétation causale en termes de *juste milieu* le « bonheur social », état de santé du système social préservant du suicide, se niche au creux des paraboles représentant les variations du taux de suicide selon les « variables » « intégration » et « régulation », dont Durkheim *esquisse* l'analyse des actions combinées dans les passages du *Suicide* consacrés à l'influence de la situation de famille sur le taux de suicide. Les plus faibles taux de suicide pourraient ainsi être associés à un « degré moyen » de régulation conjugale, alors que les taux les plus élevés correspondraient, soit à une insuffisance conjointe d'intégration et de régulation, soit à toute autre combinaison des « extrêmes » de ces deux « variables ».

Or Besnard prétend trouver une confirmation empirique de ce modèle explicatif dans un tableau du *Suicide* de Durkheim, celui de la page 207 (*Tableau L* en annexe)⁵, qui étudie l'action simultanée du sexe, de l'état civil et de la présence d'enfants sur le taux de suicide en France entre 1889 et 1891. Ce tableau résulte, de fait, de la *seule* analyse de l'ouvrage qui soit fondée sur des données empiriques originales, comme le souligne très justement Besnard plus de 25 000 cas de

² Selon les données statistiques récentes produites par Baudelot et Establet en portant sur la France de 1968 à 1978, le coefficient de préservation des femmes par rapport aux hommes serait resté remarquablement stable par rapport aux chiffres de Durkheim portant sur la France de 1889 à 1891. Deux exemples pris au hasard: femmes mariées entre 40 et 50 ans, 3,1% en province et 3,7% dans la Seine en 1889-91 contre 2,45 entre 1968 et 1978; femmes veuves entre 50 et 60 ans, 4,9% en province et 5,66% à Paris en 1889-91 contre 4,95 en France entre 1968 et 1978. Cf. Durkheim (1897, p. 204) et Baudelot et Establet (1984, p. 100).

³ Besnard (1973) en fournit une bonne synthèse au début de son article, sans toutefois approfondir la très intéressante analyse de Maurice Halbwachs (1930, pp. 70-89) réfutant la prise en compte des tentatives de suicide – plus nombreuses chez les femmes que chez les hommes – dans la définition sociologique et statistique du suicide.

⁴ La question non traitée par Besnard est celle du passage des concepts explicatifs (intégration/régulation) aux « variables » par l'intermédiaire des indicateurs fournis par Durkheim (état civil, présence d'enfants...). En fait, il est délicat de parler de courbes en U à propos de variables purement nominales ou même ordinales prenant, au plus, les valeurs +, =, –.

⁵ Les tableaux numérotés en annexe reproduisent ceux de E. Durkheim ou de P. Besnard.

suicides ont été dépouillés par Marcel Mauss grâce à la mise à disposition des fiches par Gabriel Tarde, chef du Service de la statistique judiciaire à l'époque. Or, de ce très gros travail, Durkheim ne tire que deux tableaux accompagnés de quelques pages de commentaires le premier (Tableau XXII, p. 204) est très riche puisqu'il examine l'action simultanée de quatre variables (âge, sexe, état civil, Seine/province) sur le taux de suicide, mais il ne contient pas une variable clé, la présence d'enfants; l'autre (Tableau I reproduit ici) est stratégique, mais il s'appuie sur un raisonnement concernant l'âge et sur des calculs d'extrapolation dont Besnard montre bien le caractère approximatif, voire erroné parfois (Besnard, 1973, pp. 44-49). Un grand mérite du travail empirique de Besnard consiste à reprendre les données pour les rectifier et les rendre comparables. Il aboutit ainsi à un nouveau tableau (cf. *Tableau II*) dont la structure numérique ne diffère pas significativement du précédent, mais qui est présenté autrement. C'est à partir de ce nouveau tableau que Besnard va développer son raisonnement.

Avant de l'examiner, il est utile de revenir à l'argumentation de Durkheim lui-même. Le Tableau I lui sert essentiellement à démontrer que «le facteur essentiel de l'immunité des gens mariés est la famille, c'est-à-dire le groupe complet formé par les parents et les enfants» (p. 208). Ainsi l'intégration à la société domestique – comme à la société religieuse précédemment analysée – préserve bien du suicide, mais l'indicateur de cette intégration doit être cherché dans la présence d'enfants et non pas dans le mariage en lui-même. L'étude de l'«action spéciale du mariage», annoncée dès la page 208, n'est entreprise par Durkheim que dans le chapitre sur le suicide anémique. Elle ne l'est pratiquement d'ailleurs que par le biais de l'analyse des conséquences du *divorce* sur l'immunité relative des hommes et des femmes mariés. Durkheim ne revient sur le Tableau I qu'à la fin du chapitre pour indiquer que les faits ainsi établis «trouvent une explication dans la théorie qui vient d'être exposée et, par cela même, peuvent servir à la vérifier» (p. 309). Quelle est cette théorie? C'est celle de la régulation conjugale qu'apporte l'institution du mariage pour régler les désirs illimités de l'homme. *De l'homme*, mais non de la femme dont «les besoins sexuels ont un caractère moins mental parce que, d'une manière générale, sa vie mentale est moins développée (...)», qu'elle est un être «plus instinctif que l'homme (...)», que ses désirs sont «naturellement bornés (...)» et que donc, pour elle, le mariage est une réglementation *inutile*⁶ car «la règle est pour elle une gêne sans grands avantages». C'est la raison pour laquelle les femmes mariées sans enfant se suicident plus souvent que les célibataires et que, pour presque toutes les classes d'âge, les coefficients de préservation des femmes mariées par rapport aux femmes célibataires sont plus faibles que ceux des hommes mariés par rapport aux hommes célibataires (cf. le Tableau XXII du *Suicide*).

Mais cette théorie est complétée – ou fortement modifiée, selon Besnard – par la note de la page 311 qui introduit l'idée d'un suicide fataliste et l'applique à la femme mariée sans enfant pour qui le mariage constituerait un excès de réglementation qui «comprimerait les passions par une discipline oppressive». Non pas inutile, mais *excessive*, la régulation matrimoniale conduirait ainsi la femme mariée à se suicider plus – et non pas moins – que la célibataire, du moins jusqu'à

⁶ Dans cette citation comme dans celles qui suivent, c'est moi qui souligne.

la naissance de l'enfant. Le modèle n'est plus tout à fait le même la femme n'est plus « hors du champ de l'anomie », elle est victime, par le mariage, d'un fatalisme considéré comme le symétrique de l'anomie par rapport à la régulation moyenne.

C'est sur la base de cette interprétation que P. Besnard va construire son modèle explicatif, après avoir calculé (Tableau II) par extrapolation et à partir des coefficients de préservation, les taux de suicide des diverses catégories concernées à 47 ans (âge moyen des époux) et à 60 ans (âge moyen des veufs). La seconde étape de sa construction est ainsi présentée par Besnard « Pour mieux mettre en évidence l'influence des deux variables (intégration familiale et régulation matrimoniale), il convient de *neutraliser l'action du sexe*. Pour cela, il suffit de multiplier les taux de suicides féminins par un coefficient identique pour toutes les catégories et correspondant à la moyenne de l'immunité féminine pour un âge donné, soit 4,5 à 60 ans et 4 à 47 ans » (1973, p. 50).

Il aboutit ainsi à un double tableau théorique (cf. Tableau III), à partir duquel il « fait apparaître une courbe en U au moins dans la ligne supérieure des deux tableaux » (*ibid.*). Pour cela, il doit construire les deux « variables », intégration et régulation, à partir d'indicateurs combinant l'état civil, la présence d'enfants et *le sexe*. Le tableau suivant résume cette construction de Besnard pour toutes les catégories à l'exception des veufs et des veuves :

Concepts	Indicateurs	Variables
Intégration familiale	Présence d'enfants	= avec enfants (E) - sans enfant (E)
Régulation conjugale	Mariage + sexe	- hommes célibataires (HC) hommes mariés (HM) femmes célibataires (FC) + femmes mariées (FM)

Conformément à son interprétation de Durkheim, Besnard considère la présence d'enfants comme indicateur unique de l'intégration domestique et le mariage comme suffisamment régulateur pour les hommes (de - à =) et excessivement pour les femmes (de = à +). C'est ainsi qu'à partir de ces taux de suicide *rectifiés* (Tableau III) il fait apparaître, à 47 ans comme à 60, les courbes en U suivantes (voir Tableau IV) qui représentent les variations du taux de suicide selon la régulation à niveau d'intégration identique.

Cette construction me semble poser deux gros problèmes, l'un méthodologique, l'autre sociologique. Le premier concerne le mode de construction de la « variable » régulation par Besnard comment peut-il considérer les célibataires comme insuffisamment régulés lorsqu'ils sont des hommes et suffisamment régulés lorsqu'elles sont des femmes, alors qu'il vient de « neutraliser l'action du sexe »? Ou bien les femmes célibataires sont convenablement régulées *parce qu'elles sont des femmes* et il faut alors leur associer leur taux *réel* de suicide (et non le taux rectifié après « neutralisation de l'action du sexe »); ou bien elles le sont pour une autre raison indépendante du sexe (?), et il faut indiquer laquelle. Le même raisonnement vaut pour les gens mariés suffisamment régulés s'il s'agit d'hommes selon le « modèle Besnard », ils le sont trop s'il s'agit de femmes mariées subissant le mariage comme une contrainte excessive. Mais excessive par

rapport à qui? Aux célibataires femmes ou aux hommes mariés? A cause des «rapports sociaux de sexe» ou à cause du vécu féminin spécifique du mariage? Là encore, si c'est bien le sexe qui est en question dans cet effet différentiel du mariage chez les hommes et chez les femmes – et sans préjuger de la signification sociologique de cette «variable» –, Besnard n'a pas le droit de «neutraliser l'action du sexe» dans un premier temps pour le réintroduire sitôt après dans sa construction d'indicateur.

Cette «erreur» méthodologique ne peut donc être annulée qu'au prix d'une prise de position sociologique sur le sens de la variable sexe. C'est ce qui semble ressortir de la nouvelle formulation qu'il adopte en 1984 «Nous avons, en premier lieu, *mis entre parenthèse* la différence entre les sexes considérant l'immunité féminine comme une variable *exogène et extérieure à notre propos*» (p. 158). Qu'est-ce que cela peut signifier? Comment le mariage pourrait-il être une régulation excessive pour la femme et suffisante pour l'homme sans que ce fait n'ait d'incidence sur l'immunité globale des femmes par rapport aux hommes? A quoi alors serait due cette immunité féminine? A des causes organiques? Sûrement pas pour Besnard qui prétend, au contraire, «sociologiser» la variable sexe là où Durkheim, bien que prétendant le faire, aboutissait à la naturaliser complètement. A des causes sociales extérieures à la sphère familiale et conjugale? Comment serait-ce possible alors que la division du travail domestique entre les sexes, la définition des rôles familiaux masculin et féminin ou, comme l'écrit Besnard lui-même, les «attentes sociales liées aux rôles masculin et féminin dans le mariage» (1973, p. 42) sont considérés comme le cœur des différences socialement construites entre les sexes? Il est difficile de défendre l'idée que l'immunité féminine face au suicide (quatre fois moins *en moyenne* à 47 ou 60 ans) doit être expliquée sociologiquement et affirmer en même temps qu'elle doit être considérée comme «exogène» à l'intégration familiale et à la régulation matrimoniale! Si l'on veut garder l'interprétation en termes de «juste milieu», il faut choisir ou sociologiser le sexe et tomber dans l'erreur méthodologique, ou naturaliser le sexe et assumer la même contradiction sociologique que celle de Durkheim.

Je ferai personnellement au contraire l'hypothèse que l'essentiel de l'immunité féminine face au suicide doit être cherché dans la sphère des identités conjugales et familiales⁷ aussi bien sur la dimension intégration domestique (définie en termes d'interactions quotidiennes avec les autres membres de la famille) que sur la dimension régulation conjugale et familiale (définie en termes d'intériorisation des normes liées aux rôles de filles, épouses et mères pour les femmes, de fils, époux, pères pour les hommes). Il faut pour cela admettre préalablement quelques postulats assez simples permettant de construire des variables ordinales «intégration» et «régulation» à partir d'indicateurs considérant le sexe et l'état civil comme interactifs :

⁷ Là encore, il s'agit davantage d'une métaphore que d'un modèle mathématique puisqu'on a affaire à des variables indépendantes ordinales à trois degrés. L'hypothèse est simplement que tout passage d'un niveau inférieur d'intégration ou de régulation à un niveau supérieur provoque une diminution significative du taux de suicide (ici de l'ordre de 35 à 50 %).

- 1) les femmes sont toujours plus intégrées que les hommes à l'univers domestique; même pères de famille, les hommes n'ont qu'un degré « moyen » d'intégration;
- 2) les femmes sont toujours positivement régulées dans la sphère conjugale et familiale alors que les hommes ne le sont moyennement que s'ils sont mariés;
- 3) alors que le mariage accroît la régulation des hommes, il diminue celle des femmes tant que celles-ci ne sont pas mères; le statut d'épouse serait ainsi considéré comme moins normatif que celui de fille (régulation par la famille d'origine) et que celui de mère (régulation par la famille conjugale).

Le modèle peut ainsi être construit de la manière suivante :

Concepts	Indicateurs	Variables
Intégration domestique (1)	Présence d'enfants + sexe	+ femmes avec enfants (FME) hommes avec enfants (HME) = femmes sans enfant (FC, FME) – hommes sans enfant (HC, HCM)
Régulation matrimoniale (R)	Rôles familiaux (état civil, sexe et présence d'enfants)	+ mères (FME) filles (FC) = épouses (FME) pères (HME) époux (HME) – fils (HC)

En combinant les deux variables ainsi construites et en considérant que celles-ci sont liées « de façon linéaire »* au taux de suicide (plus l'intégration est forte, plus la régulation est forte et plus le taux de suicide est faible et réciproquement), on rend compte parfaitement des taux « réels » de suicide rétablis par Besnard à partir des données de Durkheim-Mauss (Tableau II) :

			47 ans	60 ans
Hommes célibataires (HC = fils)	IR ⁻	S ⁺⁺	1053	1600
Hommes mariés sans enfant (HME = époux)	IR ⁻	S ⁺	702	1066
Hommes mariés avec enfants (HME = pères)	IR ⁻	S ⁻	304	500
Femmes mariées sans enfant (FME = épouses)	IR ⁺	S ⁻	304	437
Femmes célibataires (FC = filles)	I ⁺ R ⁺	S ⁻	176	197
Femmes mariées avec enfants (ME = mères)	IR ⁻	S ⁻	90	123

* C'est également la position que défendent Baudelot et Establet dans leur ouvrage quand ils formulent l'hypothèse « En France, la femme est statutairement plus engagée que l'homme dans les relations familiales » (1984, p. 101).

On objectera que ce « contre-modèle » est une construction *ad hoc* destinée à rendre compte *ex post* de la distribution empirique des taux de suicide produits par Durkheim. C'est vrai, mais pas davantage que le modèle de Besnard. Les seules différences significatives concernent, d'une part, l'intégration différentielle des hommes et des femmes à la suite de la naissance des enfants (les hommes passant de $-$ à $=$ et les femmes de $=$ à \pm) et, d'autre part, l'effet régulateur de la maternité chez la femme rétablissant la normativité d'origine (\pm) affaiblie par le mariage. Ces deux hypothèses ne sont pas contradictoires avec les indications du *Suicide* de Durkheim le mariage est considéré simplement comme inutile et non excessif pour la régulation féminine. C'est en tant que filles ou mères que les femmes (en France, entre 1889 et 1891) intériorisent le plus les attentes liées à leurs rôles familiaux et non en tant qu'épouses⁹ cette hypothèse vaut bien celle d'un excès de régulation féminine dû au mariage...

Mais si ce contre-modèle considère les rapports sociaux de sexe au sein de la famille comme déterminants – l'assujettissement des femmes à la sphère domestique ayant comme contrepartie un fort degré d'intégration et de régulation les préservant du suicide – 'il ruine l'interprétation de Besnard en termes curvili-néaires. Dans la société française de la fin du XIX^e siècle (et du XX^e siècle?), seuls apparaissent de façon significative dans la sphère familiale des suicides de type égoïste et anémique. Le degré d'individualisation est tel que les types altruistes (sur ce point Besnard semble d'accord puisqu'aucune intégration excessive n'apparaît dans son modèle) et fatalistes (et sur ce point Besnard survalorise une note en bas de page de Durkheim) sont exclus en tant que faits sociaux. Ces types concernent presque exclusivement chez Durkheim d'autres types de sociétés. Assimiler les suicides de femmes mariées sans enfant dans la France de 1889-91 aux suicides d'esclaves apparaît encore plus hasardeux que de mélanger les suicides de militaires aux multiples et hétéroclites cas de suicides « altruistes » décelés par Durkheim dans ce qu'il appelle les « sociétés primitives » (chap. IV). Ce qui pourrait constituer les bases éventuelles d'une théorie sociologique générale du suicide valable dans toutes les sociétés et pour toutes les époques – entreprise périlleuse s'il en est – ne *peut* trouver une validation empirique dans l'analyse des taux de suicide en France entre 1889 et 1891... Par contre, profiter de ces données exceptionnellement riches pour approfondir l'analyse sociologique des différences entre les sexes et de leurs incidences sur le suicide devrait pouvoir constituer une piste de recherche particulièrement féconde. Surtout si l'on considère que ces différences se sont maintenues depuis bientôt un siècle¹⁰. On aurait ainsi affaire à ces phénomènes de longue durée qu'affectionne particulièrement l'histoire quantitative et sur lesquels toute théorisation sociologique a intérêt à s'appuyer pour avancer

⁹ Sur le plan symbolique, toute la psychanalyse freudienne me paraît aller complètement dans le sens de cette hypothèse.

¹⁰ Cf. note 2

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Baudelot Ch., Establet R., 1984, *Durkheim et Le suicide*, Paris, Presses universitaires de France.
- Besnard Ph, 1973, « Durkheim et les femmes ou le *Suicide* inachevé », *Revue française de sociologie*, 14 (1), 27-61.
- 1984, « Modes d'emploi du *Suicide* : intégration et régulation dans la théorie durkheimienne », *L'Année sociologique*, 3^e s., 34, 127-163.
 - 1985, *L'anomie, destin d'un concept*. Thèse d'État, Université de Paris X, tome 1, pp. 87-95.
- Durkheim É, 1897, *Le suicide*, Paris, Presses universitaires de France, rééditions successives depuis 1960.
- Halbwachs M., 1930, *Les causes du suicide*, Paris, Alcan.

ANNEXES

Tableau I. Influence de la famille sur le suicide pour chaque sexe.

Hommes			Femmes		
	Taux des suicides	Coefficient de préservation par rapport aux célibataires		Taux des suicides par rapport aux célibataires	Coefficient de préservation
Célibataires de 45 ans	975		Filles de 42 ans	150	
Epoux avec enfants	338	2,9	Epouses avec enfants	79	1,89
Epoux sans enfants	644	1,5	Epouses sans enfants	221	0,87
Célibataires de 60 ans	1504		Filles de 60 ans	196	
Veufs avec enfants	937	1,6	Veuves avec enfants	186	1,08
Veufs sans enfants	1258	1,2	Veuves sans enfants	322	0,60

Source : Durkheim, 1897, p. 207. (Taux de suicide pour un million d'habitants).

Tableau II. Taux de suicide selon le sexe, l'état civil et la présence d'enfants, à 60 ans et à 47 ans

	A 60 ans					
	Hommes			Femmes		
	Célib.	Veufs	Epoux	Célib.	Veuves	Epouses
Sans enfants	1600	1230	1066	197	322	437
Avec enfants		888	500		188	123
	A 47 ans					
Sans enfants	1053	949	702	176	251	304
Avec enfants		634	304		153	90

Source : Besnard, 1973, p. 50.

Tableau III. Taux de suicide « théorique » des célibataires et mariés selon la présence d'enfants, à 60 ans et 47 ans.

	A 60 ans			
	Hommes	Femmes		
	Célibataires	Epoux	Célibataires	Epouses
Sans enfants	1600	1066	836	1966
Avec enfants		500		553
	A 47 ans			
Sans enfants	1053	702	704	1216
Avec enfants		304		360

Source : Besnard, id., p. 51.

Tableau IV. Taux de suicide « théoriques » selon l'intégration et la régulation.

		A 47 ans Régulation		
		-	=	+
Intégration	-	HC: 1053	HME: 702 FC: 704	FME:1216
	=		HME: 304	(FME: 360)
		A 60 ans Régulation		
		-	=	+
Intégration	-	HC: 1600	HME: 1066 FC: 1886	FME:1966
	=		HME: 500	(FME: 553)

Source : Besnard, 1973, 1984, 1985.